Ouestions orales

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA PROPOSITION D'UN AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL SUR LES DROITS LINGUISTIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que les premiers ministres provinciaux réunis à Montréal la semaine dernière ont reconnu le principe de l'accessibilité de tous à l'enseignement en français ou en anglais selon sa langue maternelle, quand le nombre d'enfants le justifie, ce que le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales a d'ailleurs qualifié de net progrès, et étant donné que les provinces ont réaffirmé du même coup la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation, le premier ministre dirait-il, étant donné les circonstances, s'il a toujours l'intention de proposer un amendement constitutionnel qui concernerait les droits linguistiques dans l'enseignement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y a deux choses, monsieur le président. Je suis d'accord avec le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales qu'il y a eu progrès à la réunion des premiers ministres la semaine dernière. Mais je me permets de rappeler que ce progrès-là ne fait que rejoindre ce que nous avions obtenu, nous, au gouvernement fédéral, lors des conférences de 1968 et de 1969, où nous avions effectivement discuté de ces problèmes avec les provinces, et nous avions obtenu des provinces une reconnaissance que les minorités francophones et anglophones devraient pouvoir avoir accès à l'éducation dans leur langue, là où cela se justifie. Je me console un peu de ce que les provinces continuent de marcher dans la bonne direction. Je regrette simplement que nous n'ayons pas réussi antérieurement ni jusqu'à présent à incorporer ce progrès-là dans un document constitutionnel, parce que c'est bien de reconnaître comme on l'a fait en 1968 et 1969 qu'il devrait y avoir un libre accès aux langues des minorités pour l'éducation, mais si l'on suivait la voie préconisée alors et maintenant par le gouvernement fédéral, ce progrès en serait plus qu'un d'intention. Il serait incorporé dans la Constitution, et les tribunaux pourraient s'assurer que ce progrès que chacun désire deviendrait une réalité. C'est pourquoi notre proposition reste valable, et j'espère que les premiers ministres et le député comprendront qu'un tel amendement constitutionnel n'enlève pas aux provinces leur juridiction.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais dire au très honorable premier ministre que je comprends très bien et c'est peut-être pour cela que je pose la question. Le premier ministre vient de nous dire qu'il a toujours l'intention de présenter cet amendement. Étant donné les circonstances, peut-il assurer la Chambre qu'un tel amendement constitutionnel touchant les droits linguistiques en éducation ne sera pas présenté au Parlement sans un consentement préalable de tous les gouvernements provinciaux?

M. Trudeau: Monsieur le président, à mon avis, il faut que la Chambre prenne conscience de son rôle qui est celui de défendre les minorités. En tout cas, c'est là le point de vue du gouvernement que je dirige. Nous avons obtenu—et j'ai les documents en main—dès 1968, encore une fois, que l'accord

de principe soit obtenu. Et depuis 10 ans, nous demandons aux provinces de s'entendre pour que cet accord de principe, qui est très important pour les minorités francophones dans les provinces autres que le Québec—et maintenant très important pour les minorités anglophones dans le Québec—nous demandons, dis-je, qu'à la suite de cet accord de principe marque une étape un peu plus loin, et bien sûr nous continuerons de demander aux provinces de se mettre d'accord là-dessus, mais je ne pense pas que le député nous interdira de faire une proposition à ces Chambres dans ce sens-là.

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE PROPOSER DES CHANGEMENTS

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Malgré l'attitude du gouvernement du Québec qui semble se désintéresser de l'évolution du débat constitutionnel, est-ce que le premier ministre pourrait dire aux députés si le gouvernement fédéral a l'intention de proposer des gestes concrets de manière à indiquer clairement que nous ne sommes pas favorables au *statu quo* et que nous voulons répondre au désir de changement de la population canadienne et tout particulièrement des Québécois dans le domaine constitutionnel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que la question supplémentaire est très pertinente eu égard à la question antérieure. Je le dis, depuis 1968 et 1969, et je l'ai encore répété à la conférence de Victoria, et encore dans mes lettres aux premiers ministres en 1975 et 1976, et encore dans mes autres lettres aux premiers ministres des provinces en septembre et octobre derniers. Nous avons constamment proposé des changements constitutionnels, surtout ceux qui étaient de nature à protéger les libertés publiques, et bien sûr les droits linguistiques. Alors je ne pense pas que personne de bonne foi puisse décrire cela comme le statu quo. Il s'agit d'une série de propositions que nous avons avancées. Et en réponse précise au député, je dirai que oui, nous l'avons annoncé dans le discours du trône, nous proposerons à cette Chambre, avant la fin de la session, d'autres propositions de changements constitutionnels, parce qu'enfin il semble clair qu'on ne peut pas les attendre du gouvernement québécois, qui a des formules vagues, et qui ne fait pas de description claire de ce que c'est sa souveraineté-association.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA PISTE À L'AÉROPORT DE VANCOUVER—DEMANDE D'ANNULATION DES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Environnement. Que se passe-t-il au juste au sujet de l'étude d'une nouvelle piste à l'aéroport de Vancouver? Le ministre a très facilement réussi à court-circuiter toutes les procédures habituelles quand il s'est agi d'annuler le projet de Kitimat. Fera-t-il de même cette fois encore pour annuler ce projet qui a déjà fait l'objet d'études innombrables et dont l'inutilité a été parfaitement établie?